

L'inscription à des prestations réalisées par les moniteurs de l'E.S.I APEAK de Montgenèvre implique l'acceptation pure et simple des conditions générales de ventes.

#### CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE PRESTATION DE L'ESI APEAK de MONTGENEVRE

Les demandes de réservations de prestations dispensées par les professionnels de L'ESI APEAK de Montgenèvre s'effectuent par téléphone, par notre site internet, par courrier, par visite dans nos bureaux.

L'inscription et le règlement des prestations des professionnels de L'ESI APEAK de Montgenèvre impliquent l'acceptation des conditions générales de ventes et conditions de prestations des activités.

Toute demande de réservation de prestation des professionnels de L'ESI APEAK de Montgenèvre est suivie d'une proposition de réservation établie en fonction de nos disponibilités et de nos contraintes d'organisation.

Seul le règlement de cette proposition assurera la confirmation de votre réservation et une place dans nos cours.

#### 1 – INTERVENANTS

Tous les moniteurs de l'E.S.I APEAK de Montgenèvre sont titulaires d'une autorisation d'exercer l'enseignement du ski et de ses disciplines assimilées en cours de validité.

#### 2. Tarifs

Les tarifs de l'E.S.I APEAK de Montgenèvre sont présentés sur la brochure ainsi que sur le site internet.

Les prix indiqués comprennent la prestation d'enseignement dispensée par un moniteur de l'E.S.I APEAK de Montgenèvre à l'exclusion de toute autre prestation (assurance, transport, hébergement) sauf cas particulier.

En conséquence, le client et/ou l'élève devra préalablement, à l'heure prévue pour le cours, se munir d'un forfait pour l'accès aux remontées mécaniques et selon son choix d'une assurance qui devra le couvrir contre les risques inhérents à une pratique sportive en milieu montagnard (responsabilité civile, secours).

#### 3. Paiement

Votre proposition de réservation devra être confirmée par le règlement de l'intégralité de son montant.

Une proposition de réservation est une option de réservation, sans son règlement, elle est susceptible d'être annulée sans préavis.

Les demandes de modification de réservation seront considérées comme une annulation de la demande initiale. La nouvelle demande prendra sa place chronologiquement dans l'ordre d'arrivée à la date de modification.

#### 4. Modalité de paiement

Paiement à distance par téléphone: +33(0) 492 244 997 du 01/12/2011 au 01/05/2012

Virement bancaire à l'école de ski L'ESI APEAK de Montgenèvre

Chèque à l'ordre de APEAK (si le nom sur le chèque diffère du nom donné lors de l'inscription veuillez le préciser sur une note accompagnant votre règlement)

#### 5. Annulation

L'intégralité de la prestation concernée sera remboursée si la demande d'annulation est prononcée :

1 semaine avant le début de la session des cours collectifs.

1 semaine avant le début des cours engagement journée et demi journée.

1 semaine avant pour les leçons particulières.

Passé ces délais, les cours ne seront pas remboursés.

Seules les demandes d'annulation ou de modification nous provenant par écrit (courrier, email) pourront être prises en compte.

L'ESI APEAK de Montgenèvre ne peut être tenue responsable des annulations de leçon pour des raisons indépendantes de sa volonté.

Passé les délais des conditions de remboursement, nous ne remboursons pas les prestations en cas de maladie, d'accident ou d'intempéries.

L'ESI APEAK de Montgenèvre ne pourra être tenue responsable de la non disponibilité de dernière minute d'un professionnel qui vous aura été personnellement affecté suite à une demande spécifique.

L'ESI APEAK de Montgenèvre s'engage à remplacer le moniteur afin d'assurer la prestation et aucun remboursement ne pourra être réclamé. Dans le cas où le moniteur ne pourrait être remplacé, un remboursement vous sera proposé.

#### 6. CHOIX DES PRESTATIONS - OUVERTURE DES COURS

##### 5.1 - Choix des prestations

Le bon déroulement des cours suppose une homogénéité du niveau des skieurs. Compte tenu de l'impossibilité matérielle pour les moniteurs de l'E.S.I APEAK de Montgenèvre de vérifier le niveau de chaque client et/ou élève préalablement à son inscription, ce dernier est responsable du choix technique qu'il a sélectionné en fonction de la grille établie par l'E.S.I APEAK de Montgenèvre.

En conséquence, l'E.S.I APEAK de Montgenèvre se réserve la possibilité de réincorporer dans un groupe plus adapté à son niveau un skieur dont le niveau ne correspondrait pas à sa déclaration et ce sous réserve des capacités des autres groupes.

Le skieur ne pourra réclamer aucun remboursement ni aucune indemnité de ce fait du à sa seule déclaration

##### 5.2 - Conditions d'ouverture des cours

L'ouverture des cours collectifs est assurée normalement à partir d'un minimum de 4 élèves présents par niveau. Pour 3

élèves présents dans le même niveau, les séances seront assurées pour une durée de 2h. Dans le cas d'une seule personne présente, la séance sera remplacée par 2 fois 2 heures de leçon individuelles. Les cours collectifs seront maintenus ouverts sous réserve d'un nombre suffisant de participants.

Le client est responsable du choix du niveau technique qu'il a sélectionné en fonction de la grille établie par L'ESI APEAK de Montgenèvre

L'ESI APEAK de Montgenèvre se réserve la possibilité de réincorporer dans un groupe plus adapté à son niveau un élève dont le niveau ne correspondrait pas à sa déclaration et ce sous réserve des capacités des autres groupes.

#### 7. déroulement des prestations

L'apprentissage du ski se déroule dans un environnement spécifique au caractère aléatoire. Sa pratique impose donc au client et/ou élève de veiller personnellement à sa propre sécurité et à celle des tiers. La responsabilité du moniteur se limite à une obligation de moyen.

Il appartient au client et/ou à l'élève de respecter les consignes du moniteur.

#### 8. Assurances

Les tarifs des prestations de L'ESI APEAK de Montgenèvre ne comprennent pas les assurances personnelles des clients.

Le client et/ou l'élève est seul responsable de son matériel. Les moniteurs ne pourront être tenus responsables des préjudices causés par ce matériel ou en cas de vol ou de détérioration de celui-ci. Les professionnels de L'ESI APEAK de Montgenèvre sont couverts par une assurance de responsabilité civile.

Chaque client devra s'assurer qu'il est bien couvert par une assurance qui couvre les risques liés à la pratique de l'activité correspondant à la prestation réservée.

L'ESI APEAK de Montgenèvre ne pourra être tenue responsable de la non assurance de son client.

#### 9. Responsabilité

L'ESI APEAK de Montgenèvre ne pourra être tenue responsable de blessure ou autre intervenue au cours du déroulement des prestations dispensées dans le cadre légal de leur exercice.

#### 10. Remontées mécaniques

Les tarifs des prestations de L'ESI APEAK de Montgenèvre ne comprennent pas les remontées mécaniques. (sauf cas particuliers)

#### 11. Conflit

Tout litige en application des présentes conditions générales de vente est soumis aux juridictions françaises et au droit français.